



Le 12 mai 2023

Service du 1^{er} degré
Service des Suppléances

Clarisse.azzi@ddec85.org
N/Réf. : FG/CA – 2022/2023
Dossier suivi par Clarisse AZZI

**Objet : Renouvellement des candidatures aux suppléances
pour l'année scolaire 2023-2024 et reconduction de suppléance**

Madame la Cheffe d'Etablissement,
Monsieur le Chef d'Etablissement,

Les suppléants ont été invités à renouveler leur candidature auprès du Service des Suppléances en Ecoles **avant le 2 juin 2023**.

Nous vous rappelons que La CDE (commission départementale de l'emploi), conformément aux accords sur l'emploi, a fixé **l'ordre de priorité d'affectation des suppléants comme suit**:

- suppléants en CDI,
- suppléants CDIsables,
- suppléants en fonction de leur ancienneté.

Par ailleurs, la CDE, dans sa séance du 13 mai 2020, a décidé qu'il n'était plus possible (sauf situation très particulière et étudiée de façon exceptionnelle) de demander la reconduction d'une suppléance, cette modalité étant contraire au principe de la nomination à l'ancienneté.

En tout état de cause, les propositions d'emploi sur les postes de suppléants seront communiquées :

- dans la mesure du possible avant les vacances de la DEC (21 juillet 2023), après la nomination des titulaires et des professeurs des écoles stagiaires,
- sinon au retour des vacances à partir du 16 août 2023.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Cheffe d'Etablissement, Monsieur le Chef d'Etablissement, nos salutations distinguées.

Franck GRAVELEAU
Adjoint au Directeur Diocésain
Délégué au 1^{er} degré